

ANNEX 1

28/05 2012 LUN 13:00 FAX

001/002

Jean-Pierre MIGNARD

Docteur en Droit
 Avocat à la Cour d'Appel de Paris
 Maître de conférences à l'Institut
 d'Etudes Politiques de Paris
 LYSIAS PARTNERS

Jean-Paul BENOIT

Avocat à la Cour d'Appel de Paris
 Député européen honoraire

Madame, Monsieur le Greffier**CR1/Salle 1****Cour Pénale Internationale**

Maanweg 174
 2516 AB, La Haye
 PAYS-BAS

Et par télécopie : 0031 70 515 85 55

Paris, le 28 mai 2012

N/Réf. : République de Côte d'Ivoire
10794 – B/PEB

V. Réf : Situation in the Republic of Côte d'Ivoire
ICC-02/11

Madame, Monsieur le Greffier,

Nous vous adressons la présente en notre qualité de conseils de la République de Côte d'Ivoire, mandatés par le Président Alassane Ouattara.

Du 18 juin au 29 juin 2012, Monsieur Laurent Gbagbo comparaitra devant la Cour Pénale Internationale lors d'une audience de confirmation des charges, à la suite de la délivrance, à son encontre le 23 novembre 2011, d'un mandat d'arrêt par la Chambre préliminaire III.

Dans sa volonté de coopération avec la Cour pénale internationale en vue de poursuivre et faire condamner les auteurs et complices des atteintes aux droits de l'homme commises depuis la proclamation des résultats de l'élection présidentielle le 2 décembre 2010, le Président Alassane Ouattara a adressé le 14 décembre 2010 au Président près la CPI une lettre par laquelle il confirmait, conformément à l'article 12 paragraphe 3 du Statut de Rome, la déclaration de reconnaissance de la compétence de la CPI du 18 avril 2003.

Par ailleurs, la République de Côte d'Ivoire et le bureau du Procureur de la Cour Pénale Internationale ont signé un accord de coopération judiciaire dont l'objectif était de faciliter leur coopération dans le cadre des missions d'enquête diligentées sur le territoire ivoirien par le Procureur.

Nous sollicitons, par la présente, la possibilité pour la République de Côte d'Ivoire d'assister à l'audience de confirmation des charges qui se tiendra du 18 juin au 29 juin 2012.

En effet, les faits soumis à l'examen de la Cour se sont déroulés sur le territoire de l'Etat ivoirien et Monsieur Laurent GBAGBO, de nationalité ivoirienne, est susceptible de voir sa responsabilité pénale engagée devant la Cour.

LYSIAS PARTNERS PARIS

39 rue Censier
 75005 PARIS
 Tél. : (33) 55 43 52 52
 Fax : (33) 55 43 52 70

Maître Jean Paul BENOIT

4 rue de la Tour des Dames
 75009 PARIS
 Tél. : (33) 45 26 96 72
 Fax : (33) 53 21 92 55

28/05 2012 LUN 13:01 FAX

002/002

La Côte d'Ivoire bénéficie, à ce titre, de la qualité d'Etat participant à la procédure.

Nous vous informons, en conséquence, que la République de Côte d'Ivoire, représentée par ses Conseils, souhaite être présente à l'audience du 18 juin au 29 juin 2012.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre en considération notre demande.

Nous nous tenons bien évidemment à votre entière disposition pour convenir des modalités de notre présence à cette audience.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Et vous remerciant de l'attention que vous porterez à celle-ci.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre haute considération.

Jean-Pierre Mignard



Jean-Paul Benoit

